

La Région pour tous

CONVENTION CADRE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

2017 - 2021

**« PACTE REGIONAL
POUR LA HAUTE-LOIRE »**

Exposé des motifs :

Le département de la Haute-Loire (226.000 habitants) connaît une situation particulière à l'échelle régionale, notamment en matière d'enclavement qui constitue un frein à l'attractivité et au développement économique. Le territoire est traversé en par deux routes nationales qui convergent au Puy-en-Velay la RN 88 (Lyon à Toulouse via Saint-Etienne, Le Puy-en Velay, Mende, Rodez et Albi) et la RN 102 (Lempdes-sur-Alagnon à Montélimar avec une section commune à la RN88). La desserte autoroutière du département est faible (uniquement une courte section de l'A75 au nord-ouest du département). L'éloignement et les temps de déplacement qui en découlent, constituent une réelle difficulté en termes de développement économique qu'il convient de traiter de manière spécifique et adaptée, afin de permettre au territoire d'être attractif et compétitif. La situation démographique de la Haute-Loire est très contrastée, en nette amélioration notamment au nord-est et en difficulté dans le centre et l'ouest du département. La dynamique globale est ainsi à confirmer et nécessite des mesures d'accompagnement propres à ce département.

Pour répondre à cet enjeu, le Conseil régional Auvergne Rhône Alpes, le Conseil départemental de la Haute-Loire et la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay ont décidé de conduire une politique spécifique d'accélération de l'ouverture du territoire, de soutien à tous les secteurs de l'économie de Haute-Loire et notamment de l'agriculture, et d'accompagnement de sites ou manifestations vecteurs d'image et d'attractivité. Cette politique adaptée aux spécificités locales répond à une logique d'aménagement et de développement du territoire. Elle permettra de s'appuyer sur les atouts du département notamment en matière agricole et touristique.

Ces politiques ont vocation à être des accélérateurs ou des amplificateurs permettant un soutien à l'emploi, au maintien et à l'accueil d'entreprises, et au final à l'objectif de reconquête démographique du département.

Considérant :

- la volonté de la Région d'accompagner tous les territoires de façon différenciée en fonction de leurs enjeux spécifiques,
- la prise en compte des enjeux d'ouverture, de développement économique et d'emploi dans la Haute-Loire,
- les objectifs partagés de la Région, du Département et la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, de renforcer l'attractivité, l'ouverture et la compétitivité du territoire,
- les attentes fortes d'accompagnement de développement des acteurs économiques et touristiques du département,
- les opportunités de renforcement des filières en place mais aussi de développement d'activités nouvelles ;

Par décision :

- de la Commission permanente du Conseil régional Auvergne Rhône Alpes en date du 27 mars 2017, ayant habilité son Président à signer la présente convention,

Par délibération :

- et du Conseil départemental de la Haute-Loire en date du XXXX 2016, ayant par ailleurs habilité son Président à signer la présente convention,

- de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay en date du XXXX 2016 ayant habilité son Président à signer la présente convention

Il a été décidé de conclure une Convention cadre de Développement Territorial pour la période 2017 - 2021, intitulé « Pacte Régional pour la Haute Loire », dédié à la réalisation et à l'accompagnement de projets centrés sur des priorités fortes d'investissement porteuses de développement pour la Haute Loire avec un objectif de mise en œuvre rapide des mesures contractualisées.

La convention cadre de développement nommée « Pacte régional pour la Haute Loire » poursuit un triple objectif : favoriser l'emploi, renforcer l'attractivité et accélérer l'ouverture de la Haute-Loire au sein de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Il permet ainsi de concrétiser un partenariat clair et innovant sur une durée offrant une lisibilité suffisante aux deux collectivités mais aussi et surtout aux acteurs locaux.

Il est proposé dans cette convention de concentrer les mesures autour de trois axes majeurs :

- l'ouverture et le désenclavement du territoire
- le développement des territoires
- l'économie et l'agriculture
- le tourisme, le sport, la culture et les évènementiels structurants

Les modalités de mise en œuvre de la présente convention cadre pourront faire l'objet de conventions d'application spécifiques (thématiques ou transversales).

Un Comité de pilotage paritaire est mis en place pour suivre la mise en œuvre de la convention et son bon déroulement, ainsi que pour veiller à certaines réorientations si nécessaire. Il procédera à une évaluation au fil de l'eau ainsi qu'à une évaluation ex-post du dispositif mis en place.

En conséquence, il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet de la convention et niveau de financement :

Le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil départemental de la Haute-Loire et la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay s'engagent aux termes de la présente convention à coordonner leurs actions, à optimiser leurs moyens d'intervention et à contribuer au développement de la Haute-Loire de manière concertée.

A cet effet, la Région apporte un financement de **112 420 000 € au Département de la Haute Loire sur 5 ans : 2017 – 2021**. Ce soutien financier se réalise au travers de soutiens régionaux directs aux maîtres d'ouvrages d'opération.

Les décisions d'intervention de la Région prévues dans le cadre de la présente convention sont prises en conformité avec les textes nationaux et communautaires. Les bénéficiaires doivent être en règle au regard des dispositifs légaux en vigueur s'appliquant à leur situation ou à leur activité.

Article 2 : Programme d'intervention :

Le programme d'intervention de la Convention cadre de Développement Territorial 2016 – 2021 comprend **quatre axes** :

- **le soutien à l'ouverture et le désenclavement du territoire** :
 - o Routes départementales,
 - o Développement de l'aérodrome de Loudes

- **le soutien au développement des territoires** :
 - o Dynamique des espaces ruraux
 - o Attractivité des chefs-lieux

- **le soutien à l'économie et à l'agriculture de la Haute-Loire**:
 - o Soutien à l'agriculture et à l'agroalimentaire
 - o Soutien à l'emploi et à l'investissement dans les entreprises
 - o Soutien au commerce et à l'artisanat (dont commerce de centre-ville)

- **le soutien au développement touristique, au sport à la culture et à l'évènementiel** :
 - o Développement touristique
 - o Développement sportif
 - o Développement culturel et évènementiel

AXE 1 : L'ouverture du territoire :

Cette action est dotée d'une enveloppe globale de 10.800.000 M€.

- La Région soutient financièrement **les investissements routiers** du Département pour accélérer son ouverture et améliorer le confort et la sécurité des déplacements sur les axes rappelés ci-après et seront retenus au titre du Schéma Régional d'Aménagement du Développement Durable et de l'Égalité des Territoires (SRADDET).

Routes départementales Opérations	Coût estimatif des travaux HT	Contribution de la Région 2017 - 2021
Grand pont de Bas en basset et Langeac	5.000.000 €	3.400.000 €
Travaux connexes au contournement du Puy-en-Velay	5.000.000 €	3.000.000 €
Echangeur de Monistrol-sur-Loire (RN 88)	1.700.000 €	1.000.000 €
RD 500	8.000.000 €	1.000.000 €
TOTAL		8.400.000 €

- D'autre part, le financement du déficit de la **ligne aérienne** Le Puy-en-Velay – Paris à hauteur de 300 000 € par an. Au regard de la Délégation de Service Public (DSP) en cours, le soutien régional sera ainsi porté à **1.500.000 €** sur la période 2017-2021.

En outre, la Région soutient la liaison routière entre la ville de Mende et l'aéroport de Loudes à hauteur de 30.000 € par an maximum soit **150.000 €** maximum sur la période 2017-2021. Ce montant pourra être ajusté au regard du déficit d'exploitation réel de la ligne.

En complément, la Région soutiendra les investissements à réaliser sur la plateforme aéroportuaire de Loudes à hauteur de **750.000 €** sur la période 2017-2021.

AXE 2 : Le soutien au développement des territoires

Cette action sera dotée d'une enveloppe de 21.500.000 €.

- Dynamique des territoires ruraux

En complément des Contrats Ambition Région et des bonus ruralité et Bourg centre la Région mobilisera 15M€ en faveur de la ruralité dans le département.

Ce soutien sera réalisé via le contrat spécifique du Haut-Allier (à hauteur de **12.500.000 €** sur la période 2017-2021) et le soutien à des opérations d'aménagement d'espace publics ou de bâtiments (à hauteur de **3.000.000 €** sur la période 2017-2021).

- L'attractivité des chefs-lieux

Au regard du caractère structurant des chefs-lieux (Monistrol-sur-Loire, Yssingaux, Le Puy-en-Velay et Brioude) dans l'équilibre du territoire départemental la Région souhaite proposer en complément des Contrats Ambition région et des Bonus ruralité et Bourg centre un soutien aux opérations d'aménagement urbain (espace publics et bâtiments publics) à hauteur de **6.000.000 €** sur la période 2017-2021.

AXE 3 : Le soutien à l'économie et agriculture de la Haute-Loire :

La Région s'engage à accompagner l'économie de la Haute-Loire à hauteur de 47 860 000 € sur la période 2017-2021 et donne ainsi de la visibilité aux acteurs sur une période de 5 ans. Ce soutien régional dans la durée est un engagement fort dans un contexte budgétaire très tendu pour les collectivités territoriales.

- l'agriculture et l'agroalimentaire:

Au regard de l'importance du secteur agricole et agroalimentaire dans l'économie de la Haute-Loire, la Région accompagnera ce secteur d'activité.

La Région s'engage à soutenir, au travers de ses politiques propres, mais aussi du programme de développement rural (PDR), l'amélioration des bâtiments d'élevage ainsi que les autres outils collectifs créateurs de valeur ajoutée locale et de vecteurs de développement des circuits courts.

La Région s'engage à soutenir les produits emblématiques du territoire à hauteur de **3.000.000 €**. Elle s'engage à favoriser la fourniture de produits locaux dans la restauration scolaire dont elle a la responsabilité. Ce soutien régional transversal sera complété par un nouveau soutien financier à hauteur de 50.000 € par an (250.000 € sur la période de 2017-2021) en faveur des démarches de création d'une AOP fromagère en Haute-Loire.

La Région s'engage à soutenir les installations nouvelles ainsi que les dispositifs de remplacement et restera particulièrement attentive aux spécificités territoriales en apportant notamment, au regard de la crise qu'elle traverse, son soutien direct aux activités agricoles de production de lentilles vertes du Puy (AOC depuis 1996 et AOP depuis 2008) à hauteur de 1.000.000 € (soutien nouveau).

Le soutien de la Région au secteur de l'agriculture sera porté à **20.000.000 €** qui seront garantis par la Région sur la période 2017-2021 notamment via le soutien apporté par le FEADER, dont la Région assure l'autorité de gestion, sur la thématique agricole dans la Haute-Loire.

- l'emploi et l'investissement dans les entreprises :

La Région s'engage à soutenir les entreprises de la Haute-Loire dans leur développement, dans le cadre de réglementation européenne en vigueur, tout en cherchant à améliorer les dispositifs permettant d'intervenir en faveur des Groupes. La Région construira, dans le cadre du schéma de développement économique, des dispositifs d'intervention adaptés aux caractéristiques des entreprises régionales et notamment de ses territoires les plus fragiles (urbains comme ruraux). Ainsi les entreprises de Haute-Loire pourront bénéficier du soutien constant de la Région.

Ce soutien régional sera porté à **15 millions d'euros** sur la période 2017-2021.

En outre, la Région soutiendra à hauteur de **600.000 €** maximum le projet d'immobilier d'entreprise porté par la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay destiné à l'accueil de la société Légulice. Le montant du soutien régional sera précisé au regard de la réglementation relative aux aides publiques aux entreprises.

- l'économie de proximité (le commerce et l'artisanat)

Au regard des enjeux relatif au commerce et à l'artisanat dans la Haute-Loire, la Région favorisera, dans sa politique de soutien à l'économie locale, le développement et le maintien de services commerciaux et artisanaux sur l'ensemble de son territoire (zones urbaines comme rurales). Le territoire de la Haute-Loire pourra ainsi être fortement soutenu par la nouvelle politique régionale. Ce soutien pourra prendre la forme d'aides à la création, à la transmission et au développement des entreprises commerciales et artisanales du département.

Le soutien de la Région sera porté à **6 millions d'euros** sur la période 2017-2021.

En outre la Région apportera un soutien spécifique aux projets de commerce en centre-ville. En effet, les cœurs urbains des villes de Haute-Loire sont particulièrement menacés par un déclin commercial qui nuit à leur attractivité globale. Aussi, la Région a-t-elle souhaité mobiliser 600.000 € par an (**3.000.000 €** sur la période 2017-2021) pour soutenir les démarches engagées notamment par les municipalités, les associations de commerçants ou des investisseurs privés visant à redynamiser le commerce de centre-ville.

La Région souhaite aussi accompagner la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay dans la démarche initiée par la chambre régionale des métiers permettant de faire de la ville du Puy-en-Velay la capitale des métiers d'arts et de l'industrie du luxe. Le soutien régional sera porté à **500.000 €** sur la période 2017-2021 et permettra de soutenir des actions d'investissement ou d'évènementiel.

La Région apportera son soutien à l'initiative de Fab lab porté par la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay afin de conforter la dynamique de développement lié au numérique sur le territoire communautaire. Le soutien régional sera porté à 120.000 € par an pendant les trois premières années du pacte, soit un soutien de **360.000 €** sur les années 2017 2018 et 2019.

AXE 4 : Le soutien au tourisme au sport, à la culture et à l'évènementiel :

Cette action sera dotée d'une enveloppe de 32.260.000 €.

- le Tourisme :

La Région et le Département disposent d'une compétence partagée sur le tourisme. Aussi, la Région ne manquera-t-elle pas de concerter le Département sur les axes d'intervention de la stratégie touristique régionale.

La Région soutiendra les acteurs touristiques privés dans leur développement selon les modalités de la politique régionale tout en veillant à ce que celle-ci soit adaptée, dans la mesure du possible, aux enjeux rencontrés par les acteurs altiligériens. Ce soutien sera porté à **1.550.000 €** sur la période 2017-2021.

La Région et le Département soutiendront de manière concertée les projets touristiques publics dans la Haute-Loire. Sur la période 2017-2021, le soutien régional sera porté à **6.280.000 €**.

La Région apportera son soutien à plusieurs projets spécifiques :

- projets d'accueil de groupe (dont VVF) pour **3.000.000 €** sur l'ensemble du département,
- projets d'équipement de la station des Estables (massif du Mézenc) pour **600.000 €** sur la période 2017-2021.

Enfin, la Région confirme, dans ce pacte, son engagement figurant au CPER 2015-2020 sur le projet touristique de réhabilitation touristique du patrimoine de la Haute-Loire pour **4.000.000 €** sur la période 2017-2021,

Un soutien spécifique sera apporté aux opérations de velo-routes voies vertes portées par les EPCI dans le département et ce, à hauteur de **3.000.000 €** sur la période 2017-2021.

La Région s'engage à travailler avec le Département à deux différents niveaux :

- la promotion des thématiques régionales à l'échelle Auvergne-Rhône-Alpes qui s'organisera avec tous les acteurs,
- les actions collectives menées à l'échelle de la destination Auvergne.

- le Sport :

La Région souhaite contribuer à l'amélioration des équipements sportifs sur l'ensemble de la Haute Loire. Ces équipements sont souvent nécessaire à la fois à la pratique en amateur et au plus haut niveau.

La Région apportera ainsi son soutien aux investissements sur des équipements sportifs à hauteur de **6.000.000 €** sur la période 2017-2021.

En outre la Région apportera son soutien aux collectivités qui accueilleront le Tour de France cycliste dans le département à hauteur de **150.000 €** au regard de l'effet majeur de cette manifestation sur l'image du département et son impact sur l'économie locale.

- la culture et l'évènementiel :

La Région souhaite soutenir l'attractivité et le développement de la Haute-Loire en soutenant des manifestations et des opérations d'investissement structurantes. Le soutien régional permettra au territoire départemental d'accroître sa visibilité et de développer son image de dynamisme et d'ouverture.

A ce titre la Région soutient à hauteur de **1.680.000 €** sur la période 2017-2021 les principaux évènements, expositions et festivals.

Les projets relatifs à l'itinérance principalement autour du chemin de Saint-Jacques de Compostelle seront soutenus à hauteur de **1.000.000 €** sur la période 2017-2021.

En outre la Région soutiendra les opérations d'investissement à hauteur de **5.000.000 €** sur les sites structurants du département. Cette somme sera mobilisée au regard des besoins et opérations portées sur les différents sites sur la période 2017-2021.

Article 3 : Mise en œuvre de la convention cadre – Conventions d’application:

La mise en œuvre de ce programme respecte le principe d’annualité budgétaire propre à chaque collectivité.

La contribution du Conseil régional Auvergne Rhône Alpes est apportée directement aux maîtres d’ouvrages, porteurs de projets bénéficiaires finaux de l’aide régionale.

Les collectivités financées ou leurs groupements s’engagent à faire passer leurs marchés publics, dans la mesure de ce que prévoient les textes en vigueur, en priorité des entreprises régionales ou locales.

Par ailleurs, la Région en qualité de cofinanceur de projets éligibles aux fonds européens et en qualité d’autorité de gestion des programmes opérationnels Feder-Fse et Feader de l’Auvergne, participe à la coordination et à l’optimisation de l’utilisation des fonds européens et des cofinancements publics associés en faveur des projets de la Haute-Loire.

Le tableau ci-après précise les maîtrises d’ouvrages, les bénéficiaires ainsi que les enveloppes financières régionales mobilisées sur la période :

Axes de la convention cadre	Domaine d’intervention	Maîtrise d’ouvrage / Bénéficiaire	Montant de l’enveloppe régionale 2017 - 2021	Montant annuel du concours régional (à titre indicatif)
1 - Ouverture du territoire				
	Routes Départementales	CD43 maitre d’ouvrage	8.400.000 €	
	Ligne aérienne Le Puy-en-Velay Paris	CD43 (délégation de la Région)	1.500.000 €	300.000 €
	Travaux sur la piste de l’aérodrome de Loudes	Syndicat mixte de l’aérodrome	750.000 €	-
	Desserte routière Mende-Loudes	Syndicat mixte de l’aérodrome	150.000 €	30.000 €
Sous total Ouverture			10.800.000 €	
2- Développement des territoires				
	Ruralité		15.500.000 €	
	Attractivité des chefs-lieux		6.000.000 €	
Sous total développement des territoires			21.500.000 €	
3 – Economie et agriculture				
	Soutien spécifique à l’agriculture et à l’agroalimentaire (investissement et fonctionnement) dont FEADER	Exploitations agricoles, agriculteur, coopératives agricoles, associations agricoles, Chambre d’agriculture, Lycées	20.000.000 €	
	Soutien au commerce	Collectivités	3.000.000 €	

	centre-ville	territoriales et leurs groupements		
	Soutien à l'emploi et à l'investissement dans les entreprises	Entreprises	21.000.000 €	-
	Le Puy, capitale des métiers d'art	Ville du Puy-en-Velay	500.000 €	
	Fab Lab	CA du Puy-en-Velay	360.000 €	120.000 € (sur 3 ans)
	Soutien aux productions locales identitaires	Porteur de projets privés et publics	3.000.000 €	-
Sous total Economie et agriculture			47.860.000 €	
4 – Tourisme, Sport culture et évènementiel				
	Equipements sportifs	Collectivités	6.000.000 €	
	Réhabilitation du patrimoine historique	Collectivités et leurs groupements	4.000.000 €	
	Itinérance	Acteurs publics et privés	1.000.000 €	
	Opérations d'investissements culturels	Collectivités locales et leurs groupements	5.000.000 €	
	Accueil de groupes (dont VVF)	Acteurs publics et privés	3.000.000 €	
	Station des Etables (massif du Mézenc)	Acteurs publics et privés	600.000 €	
	Soutien aux acteurs touristiques privés (dont hôtellerie)	Entreprises	1.550.000 €	
	Soutien aux acteurs touristiques publics	Acteurs publics	6.280.000 €	
	Vélo routes et voies vertes	Collectivités locales et leurs groupements	3.000.000 €	
	Organisation du tour de France	Collectivités locales et leurs groupements	150.000 €	
	Expositions et festivals	Collectivités locales et leurs groupements, associations	1.680.000 €	
Ss total tourisme sport ; culture et évènementiel			32.260.000 €	
TOTAL :			112.420.000 €	-

Article 4 : Suivi – Evaluation :

Le Département et la Région conviennent de rencontres régulières pour mettre en œuvre, suivre et évaluer la présente convention.

A cet effet, **un Comité de Pilotage** paritaire coprésidé par les Présidents des trois entités signataires et composé de deux élus de chaque collectivité (ou groupement), des DGS ou DGA et des services se réunit au moins une fois par an, notamment pour assurer le suivi financier de la convention et ses éventuelles réorientations.

Un Comité Technique comprenant les techniciens des entités signataires se réunit au moins une fois par an pour partager l'information, s'assurer de la bonne mise en œuvre de la convention et de la relation avec les autres bénéficiaires. Il prépare le Comité de Pilotage.

Article 5 : Durée de la convention - Avenants :

La présente convention est signée pour une durée couvrant cinq années pleines de 2017 à 2021. Elle entre en vigueur à compter de la date de sa signature jusqu'au 31 décembre 2021.

L'ensemble des dépenses éligibles acquittées par les maîtres d'ouvrages à compter du 2 janvier 2017 pourront être prises en compte.

Les partenaires signataires de la présente convention s'engagent à contribuer activement à la réalisation des objectifs de celle-ci.

Fait au Puy-en-Velay, en trois exemplaires originaux le

**Le Président de la Région
Auvergne Rhône Alpes,**

**Le Président du Conseil
départemental de la Haute-Loire**

**Le Président de la
Communauté d'agglomération
du Puy-en-Velay**

Laurent WAUQUIEZ

Jean-Pierre MARCON

Michel JOUBERT